

## **Réponse au postulat de M. Philippe Ducommun « Fitness urbain »**

*Rapport-préavis N° 2015/80*

Lausanne, le 19 novembre 2015

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

### **1. Objet du rapport-préavis**

Le présent rapport-préavis a pour but de répondre au postulat de M. Philippe Ducommun, intitulé « Fitness urbain », déposé le 23 septembre 2014 et renvoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport le 7 octobre 2014<sup>1</sup>.

### **2. Rappel du postulat**

Par son postulat, M. Ducommun demande à la Municipalité qu'elle étudie l'opportunité d'installer en plein air plusieurs machines fixes permettant la pratique de la musculation, sans risque et en utilisant son propre corps comme contrepoids.

### **3. Musculation urbaine**

Depuis le début des années 2000, la musculation urbaine, aussi connue sous le nom de « street workout », voire sous celui de « fitness urbain », connaît un succès grandissant, principalement auprès d'un public jeune et physiquement entraîné.

A l'origine, il s'agissait de pratiquer des exercices de musculation sans charge<sup>2</sup> et de gymnastique sur des engins fixes en dehors de salles spécialisées. Au fur et à mesure, la musculation urbaine est devenue une véritable discipline sportive avec son championnat du monde, ses équipes et ses vedettes.

Si la pratique a évolué, le matériel nécessaire est resté le même : des éléments simples (barres, bancs et poteaux) fixés au sol. En Suisse, les surfaces sur lesquelles sont installés ces équipements doivent répondre à des normes<sup>3</sup> et permettre d'amortir les chutes. Leur utilisation ne nécessite aucun accompagnement, ni entretien et les sites ainsi équipés peuvent être en libre accès tout au long de l'année.

Cependant, sous la même appellation (ce qui peut prêter à confusion, en particulier auprès de collectivités publiques) sont apparues des installations de plein air permettant la musculation à l'aide d'engins semblables à ceux dont disposent les salles de fitness (vélos, vélos elliptiques, marcheurs, etc.). Ces engins sont articulés

---

<sup>1</sup> Bulletin du Conseil communal (BCC) à paraître.

<sup>2</sup> La musculation sans charge utilise le poids du corps pour solliciter les muscles (d'où son autre appellation : musculation au poids de corps) par groupes et privilégie un nombre important de répétitions et des temps de récupération courts, ce qui développe une endurance de force. La musculation au poids de corps présente l'avantage de pouvoir être réalisée avec très peu de matériel et donc pratiquée à peu près partout.

<sup>3</sup> A défaut de normes suisses, ce sont les normes européennes sur les sols d'aires de jeux, qui sont appliquées.

(sans câbles, ni poids) et sont montés autour de piliers centraux sur lesquels figure une description des exercices à faire. Selon les fabricants, ils peuvent être utilisés par tout le monde, ne nécessitent qu'un entretien réduit et peuvent être installés sur un sol en béton, en terre ou engazonné.

Plusieurs communes genevoises ont acquis de tels équipements. S'ils font le bonheur des personnes d'un certain âge, ils sont boudés par les jeunes. A relever que, dans certaines de ces communes, ces équipements s'inscrivent dans une politique de promotion de l'effort physique auprès des personnes âgées et leur utilisation est accompagnée. D'autres communes de ce canton ont fait le choix de mélanger équipements fixes et articulés.

#### **4. Réponse de la Municipalité**

Dans sa politique en faveur du sport et de sa pratique, la Municipalité, que ce soit au travers du Plan directeur du sport<sup>4</sup>, de Métamorphose<sup>5</sup> ou de la mobilité douce<sup>6</sup>, vise à saisir les opportunités de créer une ville active et de proposer des aménagements urbains susceptibles d'encourager l'activité physique. C'est dans ce contexte que s'inscrit la réalisation d'équipements en faveur de la pratique de la musculation urbaine.

##### *4.1 Groupe de travail de l'administration communale*

En effet, parallèlement au postulat de M. Ducommun, plusieurs services de l'administration communale, au sein des directions Enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS), Finances et patrimoine vert (FIPAV), Logement et sécurité publique (LSP) et Sports, intégration et protection de la population (SIPP) ont été confrontés à des demandes émanant de milieux variés les invitant à réaliser dans les meilleurs délais des équipements de fitness urbain sur divers sites répartis dans tout Lausanne.

Afin de répondre à ces attentes, un groupe de travail interservices a été réuni. De ses travaux, il est ressorti qu'une réponse positive à ces demandes et la planification d'autres équipements de ce type sont possibles pour un coût ne nuisant pas à la réalisation d'autres projets au sein des services concernés et ne nécessitant pas la présentation à votre Conseil d'une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif.

S'agissant du type d'équipement devant être retenu (fixe ou articulé), le groupe de travail a relevé que personne ne disposait actuellement du recul nécessaire pour quantifier la charge financière que représente l'une ou l'autre des variantes (entretien, surveillance, signalétique, etc.). C'est pourquoi, dans une approche qui peut être qualifiée de pragmatique, la Municipalité a décidé d'équiper les sites retenus d'éléments fixes, plus aisés d'utilisation.

##### *4.2. Sites et projets*

A partir des demandes formulées et des surfaces disponibles capables d'accueillir des équipements de musculation urbaine, une liste de projets couvrant l'ensemble de la ville a été établie, accompagnée d'un calendrier pour leur réalisation.

---

<sup>4</sup> Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, « Plan directeur du sport. Politique municipale en matière de sport. Réponse aux motions Denis Roubaty et Olivier Français », BCC 2002, tome II, pp. 672-703.

<sup>5</sup> Préavis N° 2013/27, du 27 juin 2013, « Projet Métamorphose. Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Métamorphose et sur son évaluation financière. (...) », BCC 2013-2014, tome II, à paraître.

<sup>6</sup> Préavis N° 2011/07, du 19 janvier 2011, « Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Mobilité douce. Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011-2014) », BCC 2010-2011, tome IIb, pp. 896-910 et Rapport-préavis N° 2014/80, du 20 novembre 2014, « Réponse au postulat de M. Stéphane Michel. "Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne" », adopté le 5 mai de cette année, BCC à paraître.

#### 4.2.1. Projets retenus

La Municipalité a retenu les sites suivants pour y réaliser des équipements de fitness urbain :

- *promenade de Jomini* – Service des parcs et domaines (SPADOM) – Début des travaux à l’automne 2016 dans le cadre d’un espace dévolu aux adolescents<sup>7</sup> ;
- *quartier de la Bourdonnette* – SPADOM – Réalisation prévue en 2017 ;
- *ch. de Beau-Rivage* – SPADOM – Réalisation prévue en 2018 ;
- *Bellerive-Plage* – SPORTS – Réalisation prévue en 2018.

#### 4.2.2. Réalisés

A cette liste, il convient d’ajouter trois projets d’ores et déjà réalisés et inaugurés :

- *av. des Boveresses* – SAI – Réalisé dans le cadre du contrat de quartier et inauguré le 28 mai 2015.
- *Centre sportif de Pierre-de-Plan* – SPORTS – Réalisé dans le cadre du préavis N° 2014/06<sup>8</sup> et inauguré le 19 septembre 2015.
- *esplanade de Chauderon* – SLG – Inauguré le 30 octobre 2015.

Ainsi, dans quatre ans, Lausanne disposera d’un parc varié et attractif, réparti aux quatre coins de la ville et permettant une pratique quotidienne, quelle que soit la période de l’année, de la musculation urbaine.

### 4.3. Aspects financiers

#### 4.3.1. Coût des équipements

La taille de la surface devant être aménagée détermine le coût de chaque projet. Les équipements sont livrés sous la forme de modules plus ou moins complexes (d’un simple banc à un engin comprenant plusieurs poteaux, barres, échelles, etc.). Le nombre de modules sur une surface donnée est conditionné par l’ancrage au sol desdits modules et les voies de circulation nécessaires.

Ainsi, dans le cas des Boveresses, pour une surface totale de 100 m<sup>2</sup> et un module des plus complets (il comprend pratiquement toutes les combinaisons d’équipement possibles), le coût de cette installation s’élève à CHF 27’000.-, dont CHF 18’000.- pour le module et son ancrage au sol et CHF 9’000.- pour l’aménagement du sol (surface absorbante) et les aménagements extérieurs.

L’installation de Pierre-de-Plan est plus élaborée. D’un coût total de CHF 35’000.- (CHF 18’000.- pour les modules et leur fixation dans le sol et CHF 17’000.- pour les surfaces absorbantes et les aménagements extérieurs), elle comprend, sur une surface de 400 m<sup>2</sup>, cinq modules simples. Elle est complétée par un cheminement qui permet son intégration à l’ensemble du nouveau centre sportif.

Quant à celle de l’esplanade de Chauderon, elle accueille un module d’un type proche de celui des Boveresses. Des contraintes liées à la nature du sol (dalle servant de toiture au bâtiment administratif de Chauderon) ont nécessité une approche différente, tout en garantissant le respect de normes de sécurité pour

<sup>7</sup> Pour plus de détails nous renvoyons à la lecture du rapport-préavis N° 2015/72, du 15 octobre 2015, chapitre 4.3. « Promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini », en cours d’étude par votre Conseil au moment de la rédaction du présent rapport-préavis.

<sup>8</sup> Préavis N° 2014/06, du 13 février 2014, « Centre sportif de Pierre-de-Plan. Désaffectation du terrain de football. Réalisation de trois courts de tennis, d’un terrain de football ouvert à tous et de neuf pistes pour la pratique de la pétanque et des jeux de boules. Centre omnisports de Grand-Vennes. Réfection et mise en conformité du terrain de football en gazon naturel. », BCC à paraître.

des sols à usage sportif. Le coût final de ce projet s'est élevé à CHF 35'000.- (CHF 16'000.- pour le module, CHF 15'000.- pour la réalisation du sol et CHF 4'000.- pour, entre autres, l'éclairage du site, non encore réalisé).

Pour les futurs projets, un montant moyen, comprenant le coût de l'aménagement du sol, de l'achat et de la pose des équipements, ainsi que d'une signalétique ad hoc, a été déterminé et s'élève à CHF 40'000.-. Bien que situé dans l'enceinte de la piscine, le projet de Bellerive-Plage se veut accessible à tous et en tout temps. C'est pourquoi, il est nécessaire de prévoir une modification du barriérage actuel du site, entraînant des coûts supplémentaires, actuellement estimés à CHF 20'000.-.

#### *4.3.2. Financement des projets*

Le financement de ces projets sera assuré soit directement par le budget de fonctionnement des services concernés, soit au travers de crédits-cadres (« Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines » et préavis N° 2012/52 « Réaménagement de diverses places de jeux. 2<sup>ème</sup> partie. » pour SPADOM et prochain crédit-cadre « Assainissement et entretien des installations sportives » pour Sports).

#### *4.3.3. Subventions*

Les installations de fitness urbain ne figurent pas au catalogue des installations sportives dont la réalisation est soutenue financièrement par la Fondation « Fonds du sport vaudois ». Toutefois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans le cadre des « Aides financières aux projets de promotion de la santé par le sport », l'Etat de Vaud a décidé d'allouer des subventions aux communes qui mènent à bien des projets de musculation urbaine. La subvention cantonale s'élève, au maximum, à 25% du coût total de l'installation. Des demandes en ce sens seront adressées, au cas par cas.

### **5. Conclusion**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2015/80 de la Municipalité, du 19 novembre 2015 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Ducommun, intitulé « Fitness urbain ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Simon Affolter